

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057

8 avril 2016

SOMMAIRE

Acire S.A.	50709	Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l.	50720
AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	50695	Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA	50730
AXOR HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	50690	Galena Investments 2 S.à r.l.	50694
Bamse S.à r.l.	50711	Global Garden Products C S.à r.l.	50694
Betek S.A.	50713	Golden Eagle Energy S.à r.l.	50694
Beverage Technology II S.à r.l.	50696	Juno Immobilière S.A.	50735
Blue Moon Software	50703	K&N Shop S.à r.l.	50694
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l.	50696	Lag International S.A.	50693
BRE/Europe 3 S.à r.l.	50696	Libre Latitude S.A.	50693
CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.	50716	Lima Midco (Luxembourg) S.à r.l.	50733
Centralis S.A.	50692	Locatec	50693
Chalgrin S.A.	50692	Luvanis S.A.	50693
Chalgrin S.A.	50692	Lux-Billardis, s.à r.l.	50693
CJPS IMMO S.A.	50692	Lux Racing S.A.	50693
Cliffs International Lux I	50690	MIV Greeneden LP Holding SCA	50724
Cliffs International Lux II	50692	SKYE Properties S.à r.l.	50697
Clost S.A.	50691	Tasco International S.à r.l.	50695
COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	50691	The Ginseng s.à r.l.	50695
CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN (CO.FIA.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	50691	UNM International Holdings Ltd., Luxembourg branch	50696
CYNTHIA, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	50691	Valebio S.A.	50694
Eli Industries Holding S.A.	50722	Valfidus S.A.	50695
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	50736	Vivaldi S.à r.l.	50690
		VVR	50690
		VVR	50690
		Wideas S.à r.l.	50691

Vivaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 243, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 78.592.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016074440/14.

(160038310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

VVR, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.752.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074446/10.

(160038325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

VVR, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.752.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016074447/10.

(160038326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AXOR HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 71.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074542/10.

(160039355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Cliffs International Lux I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.997.265,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074592/10.

(160039358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Wideas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8129 Bridel, 2, Feitekneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.163.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016074453/14.

(160038309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Clost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Les comptes annuels arrêtés au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016074620/10.

(160039422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074623/10.

(160039361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAÏN (CO.FI.A.), Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 22.102.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074624/10.

(160039367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

CYNTHIA, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074628/10.

(160039384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Chalgrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.151.

Les comptes au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALGRIN S.A.
Robert REGGIORI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016074613/12.
(160039175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Chalgrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 75.151.

Les comptes au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALGRIN S.A.
Robert REGGIORI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016074615/12.
(160039184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

CJPS IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55A, route de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 161.621.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2016. Signature.

Référence de publication: 2016074619/10.
(160039562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016074612/10.

(160038909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.771.116,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016074593/10.
(160039365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074811/9.

(160039408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Libre Latitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074813/9.

(160039031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Locatec, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.474.

Les comptes annuels au 30/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074816/9.

(160039340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Luvanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 144.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074821/9.

(160038921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lux Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074824/9.

(160039032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Lux-Billard, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.405.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074825/9.

(160039585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Galena Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 187.740.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016074721/13.

(160039480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.883.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074724/10.

(160038967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074727/9.

(160039413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

K&N Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 4, route de Schandel.

R.C.S. Luxembourg B 163.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074780/9.

(160038877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Valebio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 152.413.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2016074432/13.

(160038599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.634.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TASCO INTERNATIONAL S. à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016074413/13.

(160038371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

The Ginseng s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 258, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.353.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
Belux comptafisc S.àR.L.
Rue du Moulin à vent, 28
L - 9541 WILTZ

Référence de publication: 2016074416/13.

(160038242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 25.227.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Pour: AFRIVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2016074511/15.

(160039091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Valfidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 159.090.

La société a été constituée par acte notarié en date du 20 Janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1050 du 19 mai 2011.

Les comptes annuels au 31 Août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALFIDUS S.A.
Signature

Référence de publication: 2016074434/13.

(160038181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Beverage Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.373.

—
EXTRAIT

En date du 19 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De prendre acte de la démission de Madame Shakhzoda Akhmedjanova en tant que Gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2016059407/16.

(160020093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.500.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.782.

—
EXTRAIT

Suite à la fusion de Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. et Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., la société de droit luxembourgeois Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B109680 est devenue l'associé unique de la Société avec effet au 29 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059415/16.

(160020463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

UNM International Holdings Ltd., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.416.

—
Les Comptes Annuels de la société de droit étranger audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016061378/12.

(160021729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.911.

—
Les comptes annuels de la société BRE/Europe 3 S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075169/10.

(160040141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

SKYE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.211.

—
STATUTES

In the year sixteen, on the eleventh of January.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED;

Mr. Salvatore CERCHIONE, manager, born on April 27th, 1971 in Napoli (Italy), residing professionally at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 8th of December 2015.

Such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 21 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name “SKYE Properties S.à r.l.” (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial, financial or real estate operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or In case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500 - EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a nominal value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders»decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders»meeting, in accordance with article 21 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed, in the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman. The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art 22. Financial year. The Company's year, starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party Mr. Salvatore CERCHIONE, represented as stated here above, declares to subscribe the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 10, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The following person is appointed as sole manager for an unlimited period of time:

Mr. Giovanni CASLINI, manager, born on May 28th, 1976 in Lecco (Italy), residing professionally at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) The address of the Company is fixed at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze janvier.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Salvatore CERCHIONE, gérant, né le 27 avril 1971 à Naples (Italie), demeurant professionnellement au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 21, les régimes exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La société aura la dénomination: "SKYE Properties S.à r.l." (Ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision

des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attaches aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et a une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont devoirs par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scelles soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notaire ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est présent par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Evénements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion, il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

À la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont variablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

La partie comparante, Monsieur Salvatore CERCHIONE, prénommé ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant rapporté au notaire, qui le constate expressément.

Le notaire constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectés.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

1) La personne suivante est nommée gérant unique pour une période indéterminée:

Monsieur Giovanni CASLINI, gérant, né le 28 Mai 1976 à Lecco (Italie), résident au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 42-44, Avenue de la Gare, L- 1610 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 janvier 2016. 2LAC/2016/973. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053896/351.

(160013678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Blue Moon Software, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.823.

L'an deux mille seize, le six janvier, à dix heures trente.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg:

ONT COMPARU

1) Argos Soditic VI-A, Fonds Professionnel de Capital Investissement représenté par sa société de gestion, Argos Soditic France, société par actions simplifiée au capital d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) dont le siège social est situé 14 rue de Bassano - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 854 682; et

2) Argos Soditic VI-B, Fonds Professionnel de Capital Investissement représenté par sa société de gestion, Argos Soditic France, société par actions simplifiée au capital d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) dont le siège social est situé 14 rue de Bassano - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 854 682.

Les parties comparantes sont valablement représentées par Monsieur Pierre LENTZ, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lui délivrées, lesdites parties comparantes détenant l'intégralité du capital social de la Société (ci-après les «Actionnaires»).

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de Blue Moon Software, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201823 (la «Société»). La Société a été constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 novembre 2015 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick VAN HEES, employé, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Izzate ZEYMOUSSI, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président requiert du notaire d'acter que:

- les Actionnaires sont dûment représentés et que le nombre d'actions détenues par les Actionnaires sont indiqués sur une liste de présence. Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, ainsi que la liste de présence, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement;

- il ressort de la liste de présence que les trente-deux mille (32.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont chacun des Actionnaires déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires est le suivant:

Ordre du jour

- Lecture du rapport du Conseil d'administration;

- Lecture du rapport du Réviseur d'entreprises agréé chargé d'apprécier les modalités de l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations à bons de souscription d'actions conformément aux dispositions de l'article 32-4 de la Loi 1915;

- Libération du montant de la prime d'émission attachée aux 32.000 actions composant le capital social de la Société;

- Modification du montant du capital autorisé de la Société;

- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent soixante quatre mille trois cent quatre vingt dix huit euros et dix huit centimes (11.464.398,18 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de sept millions cent huit mille sept cent quatre vingt neuf euros (7.108.789,- EUR) par l'émission de sept millions soixante seize mille sept cent quatre vingt neuf (7.076.789) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant unitaire de soixante deux centimes d'euro (0,62 EUR) par action, soit un montant total de quatre millions trois cent quatre vingt sept mille six cent neuf euros et dix huit centimes (4.387.609,18 EUR) à souscrire et libérer intégralement en numéraire;

- Renonciation par Argos Soditic VI-A et Argos Soditic VI-B à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvelles à émettre au profit de personnes dénommées;

- Amendement de la clause des Statuts relative au capital social;

- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant de vingt-trois millions cinq cent quatorze mille trois cent soixante dix-sept euros et soixante-seize centimes d'euro (23.514.377,76 EUR) par la création et l'émission de quatorze millions cinq cent quinze mille quarante-huit (14.515.048) obligations à bons de souscription d'actions d'une valeur nominale d'un euro et soixante et un centimes d'euro (1,61 EUR) chacune et un prix de souscription par BSA d'un centime d'euro (0,01EUR), à souscrire et libérer intégralement en numéraire;

- Suppression du droit préférentiel de souscription à l'émission des obligations à bons de souscription d'actions au profit de bénéficiaires désignés.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'administration présentant l'ensemble des opérations soumises aux Actionnaires.

Puis lecture est donnée des rapports du Réviseur des entreprises et du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président de séance déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté qu'à l'occasion de la constitution de la Société, une somme de trente-deux mille euros (32.000 EUR) a été souscrite et libérée par les Action-

naires au titre de la souscription des 32.000 actions ordinaires composant l'intégralité du capital social de la Société, décident de compléter cette souscription par le versement d'une somme de dix-neuf mille huit cent quarante euros (19.840 EUR) au profit de la Société correspondant au montant de la prime d'émission attachée auxdites 32.000 actions de la Société, soit la somme de soixante-deux centimes d'euro (0.62 EUR) par action émise, selon la répartition suivante:

Paiement

- Argos Soditic VI-A, susmentionnée, déclare procéder au versement d'une somme globale de quatre mille deux cent seize euros (4.216,- EUR), correspondant à une prime d'émission unitaire de soixante deux centimes d'euros (0,62 EUR) attachée aux 6.800 actions détenues par Argos Soditic VI-A dans le capital social de la Société.

La preuve de ce versement en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

- Argos Soditic VI-B, susmentionnée, déclare procéder au versement d'une somme globale de quinze mille six cent vingt-quatre euros (15.624,- EUR), correspondant à une prime d'émission unitaire de soixante deux centimes d'euros (0,62 EUR) attachée aux 25.200 actions détenues par Argos Soditic VI-B dans le capital social de la Société. La preuve de ce versement en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'introduire une modification au dispositif de capital autorisé prévu aux termes de l'article 5 des Statuts.

Dans le cadre de l'insertion dans les Statuts d'un dispositif de capital autorisé, il est prévu que le conseil d'administration de la Société pourra écarter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé. Conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la Loi 1915, le conseil d'administration de la Société a alors présenté aux Actionnaires un rapport, dans lequel sont énoncées les justifications d'une telle suppression du droit préférentiel de souscription et sont détaillées les conditions dans lesquelles interviendront les futures augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé. Les Actionnaires confirment ici avoir reçu copie de ce rapport et en acceptent expressément les termes.

En conséquence de cette modification apportée aux Statuts, il est décidé par les Actionnaires de modifier l'article 5 des Statuts de la Société à partir de son quatrième paragraphe, qui se lira désormais comme suit:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente millions d'euros (30.000.000,- EUR) qui sera représenté par trente millions (30.000.000,-) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration, ou son (ses) délégué(s) dûment mandaté(s) par ce dernier, est autorisé pendant une période de cinq (5) années suivant la date de publication des présents Statuts au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations (sauf modification ou prorogation décidées par l'assemblée générale des actionnaires), à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans le respect des limites du capital autorisé par l'émission de nouvelles actions, aux moments et selon les conditions établis de manière discrétionnaire par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s). Ces augmentations ce capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, en numéraire, nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations avec bons de souscription ou convertibles.

Le conseil d'administration est habilité à supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants concernant les actions nouvelles à émettre dans la mesure où il l'estime opportun dans les limites du capital autorisé et de la période de cinq (5) ans susmentionnée.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et dans ses limites ci-dessus spécifiées et dans le respect des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, et plus spécifiquement de son article 32-4.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre du présent article.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les Actionnaires de la Société, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration concernant la suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires de la Société, décident:

- de réaliser un apport en numéraire à concurrence d'un montant d'onze millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix-huit centimes (11.464.398,18 EUR) afin d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à un montant de sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (7.108.789,- EUR) par l'émission de sept millions soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-neuf (7.076.789) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant unitaire de soixante-deux centimes d'euro (0,62 EUR) par action, soit un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille six cent neuf euros et dix-huit centimes (4.387.609,18 EUR) souscrites et libérées intégralement en numéraire comme indiqué ci-après;

- de renoncer en partie à leur droit préférentiel de souscription au titre de cette augmentation de capital au profit et dans les proportions indiquées ci-dessous:

Souscripteur	Répartition des actions ordinaires à souscrire
Argos Soditic VI-A	1'130'135 (un million cent trente mille cent trente-cinq)
Argos Soditic VI-B	4'188'150 (quatre millions cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante)
Zucchetti S.p.a.	1'752'076 (un million sept cent cinquante-deux mille soixante-seize)
Bernard Peugeot	6'428 (six mille quatre cent vingt-huit)
TOTAL	7'076'789

Lesquels ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de souscrire à cette augmentation de capital en numéraire.

Argos Soditic VI-A et Argos Soditic VI-B souscriraient à hauteur de huit millions six cent quinze mille six cent vingt-et-un euros et soixante-dix centimes (8.615.621,70 EUR) à cette augmentation de capital (soit, cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (5.318.285) nouvelles actions ordinaires de la Société).

- que les actions nouvelles sont souscrites et libérées intégralement en numéraire comme suit:

Souscription et paiement

- Argos Soditic VI-A, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété d'un million cent trente mille cent trente-cinq (1.130.135) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de soixante deux centimes d'euros (0,62 EUR), qui seront intégralement libérées par un apport en numéraire, se décomposant comme suit:

Identité du souscripteur	Nb. d'actions souscrites	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport	
			Allocation au capital social (en EUR)	Allocation au compte prime d'émission
Argos Soditic VI-A	1'130'135 (un million cent trente mille cent trente-cinq)	1'830'818,70 € (un million huit cent trente mille huit cent dix-huit euros et soixante-dix centimes)	1'130'135,00 € (un million cent trente mille cent trente-cinq euros)	700'683,70 € (sept cent mille six cent quatre-vingt-trois euros et soixante-dix centimes)

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

- Argos Soditic VI-B, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de quatre millions cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante (4.188.150) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de soixante deux centimes d'euros (0,62 EUR), qui seront intégralement libérées par un apport en numéraire, se décomposant comme suit:

Identité du souscripteur	Nb. d'actions souscrites	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport	
			Allocation au capital social (en EUR)	Allocation au compte prime d'émission
Argos Soditic VI-B	4'188'150 (quatre millions cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante)	6'784'803,00 € (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trois euros)	4'188'150,00 € (quatre millions cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante euros)	2'596'653,00 € (deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante-trois euros)

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

- Zucchetti S.p.a., une société par actions unipersonnelle italienne, ayant son siège social situé à Solferino 1-26900 Lodi, Italie, et enregistrée sous le numéro 05006900962, dûment représentée par Madame Izzate ZEYMOUSSI, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu

d'une procuration sous seing privée, lui délivrée («Zucchetti»), déclare souscrire à la propriété d'un million sept cent cinquante-deux mille soixante-seize (1.752.076) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de soixante-deux centimes d'euros (0,62 EUR), qui seront intégralement libérées par un apport en numéraire, se décomposant comme suit:

Identité du souscripteur	Nb. d'actions souscrites	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport	
			Allocation au capital social (en EUR)	Allocation au compte prime d'émission
Zucchetti S.p.a	1'752'076 (un million sept cent cinquante-deux mille soixante-seize)	2'838'363,12 € (deux millions huit cent trente-huit mille trois cent soixante-trois euros et douze centimes)	1'752'076,00 € (un million sept cent cinquante-deux mille soixante-seize euros)	1'086'287,12 € (un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-sept euros et douze centimes)

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Zucchetti et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Bernard Peugnet, investisseur, citoyen français, né le 7 novembre 1953 à Toulon (France), résidant au 1, rue Ernest Renan, 92310 Sèvres, France, dûment représenté par Madame Izzate ZEYMOUSSI, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lequel déclare souscrire à la propriété de six mille quatre cent vingt-huit (6.428) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de soixante-deux centimes d'euros (0,62 EUR), qui seront intégralement libérées par un apport en numéraire, se décomposant comme suit:

Identité du souscripteur	Nb. d'actions souscrites	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport	
			Allocation au capital social (en EUR)	Allocation au compte prime d'émission
Bernard Peugnet . . .	6'428 (six mille quatre cent vingt-huit)	10'413,36 € (dix mille quatre cent treize euros et trente-six centimes)	6'428,00 € (six mille quatre cent vingt-huit euros)	3'985,36 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et trente-six centimes)

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Bernard Peugnet et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Au regard de la précédente résolution concernant l'augmentation de capital de la Société, les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (7.108.789,- EUR) représenté par sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf (7.108.789) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance avec le notaire instrumentant:

- du rapport du Conseil d'administration;

- du rapport du Réviseur des entreprises chargé d'apprécier les modalités de l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 32-4 de la Loi 1915; émis par le cabinet de révision agréé H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, sous la signature de Monsieur Jean-Philippe BARRET, réviseur d'entreprises, en date du 0 janvier 2016, lequel conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'emprunt obligataire, soit EUR 23.514.377,76, représenté par 14.515.048 obligations assorties de bons de souscription d'actions, ne correspond pas au moins à la valeur des actions augmenté de la prime d'émission à recevoir en contrepartie, si les bons de souscription d'actions étaient exercés à la date de l'émission» et

- des termes et conditions de l'émission des obligations à bons de souscription d'actions (ci-après les «Termes et Conditions des OBSA»);

et constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré; décident:

- d'émettre, conformément aux dispositions de l'article 32-4 de la Loi 1915 et l'article 5 des Statuts, un emprunt obligataire d'un montant total de vingt-trois millions cinq cent quatorze mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-seize centimes d'euro (23.514.377,76 EUR), représenté par l'émission de quatorze millions cinq cent quinze mille quarante-huit (14.515.048) obligations à bons de souscription d'actions, d'une valeur nominale d'un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR) chacune (les «OBSA»), selon les Termes et Conditions des OBSA.

- de supprimer le droit préférentiel de souscription préférentiel à l'émission des OBSA au profit de personnes dénommées comme suit:

Souscripteur	Répartition des actions ordinaires à souscrire
Argos Soditic VI-A	2'297'913 (deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent treize)
Argos Soditic VI-B	8'515'798 (huit millions cinq cent quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit)
Zucchetti	3'701'337 (trois millions sept cent un mille trois cent trente-sept)
TOTAL	14'515'048 (quatorze millions cinq cent quinze mille quarante-huit)

Lesquels ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de souscrire à cet emprunt obligataire;

- que les OBSA sont souscrites et libérées intégralement en numéraire comme suit:

Souscription et paiement

- Argos Soditic VI-A, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent treize (2.297.913) OBSA, d'une valeur nominale d'un euro et soixante-et-un centimes d'euro (1,61 EUR) chacune assortie d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 EUR) par BSA, par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions sept cent vingt-deux mille six cent dix-neuf euros et six centimes (3.722.619,06 EUR).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

- Argos Soditic VI-B, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de huit millions cinq cent quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (8.515.798) OBSA, d'une valeur nominale d'un euro et soixante-et-un centimes d'euro (1,61 EUR) chacune assortie d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 EUR) par BSA, par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et soixante-seize centimes (13.795.592,76 EUR).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

- Zucchetti S.p.a., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de trois millions sept cent un mille trois cent trente-sept (3.701.337) OBSA, d'une valeur nominale d'un euro et soixante-et-un centimes d'euro (1,61 EUR) chacune assortie d'un prix de souscription d'un centime d'euro (0,01 EUR) par BSA, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions neuf quatre-vingt-seize mille cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-quatorze centimes (5.996.165,94 EUR).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire à la date des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Les Actionnaires confirment par les présentes que les actions nouvelles qui seront souscrites à l'occasion de l'exercice des bons de souscription d'action attachés aux OBSA (les «BSA») porteront jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie.

Les Actionnaires précisent également qu'au titre des répartitions des bénéfiques qui pourront être effectuées au cours de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, les actions nouvelles qui résulteraient de l'exercice de BSA effectué avant la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant une distribution de dividendes permettront à leurs titulaires de recevoir le même montant net que celui qui pourra être attribué aux titulaires des actions anciennes de même nominal et de même catégorie au titre de la distribution de dividendes en question.

En conformité avec les dispositions de l'article 5 des Statuts tel que modifié par les précédentes résolutions, les Actionnaires décident de déléguer au Conseil d'administration (ou, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la refonte des statuts, au Directoire) de la Société les pouvoirs nécessaires aux fins de:

- (i) constater l'augmentation de capital social du fait de l'exercice de tout ou partie des BSA;
- (ii) limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans le cas d'une émission de nouvelles actions ordinaires émises en cas d'exercice des BSA;
- (iii) apporter aux statuts de la Société les modifications nécessaires;
- (iv) et d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à l'émission des OBSA, comme la souscription des actions par exercice des BSA, la protection de leurs titulaires et la réalisation des augmentations de capital correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 7.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue française.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société, à la date et l'heure mentionnées au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux mandataires des personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statut marital, lieu de résidence, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Patrick VAN HEES, Izzate ZEYMOUSSI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation GAC/2016/293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016054102/313.

(160013925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Acire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 101.396.

In the year two thousand and sixteenth, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ACIRE S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 101.396, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated June 25th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 849 of August 18th, 2004.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ACIRE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.396, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 849 du 18 août 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054060/109.

(160013919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Bamse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 164.593.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BAMSE S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 164.593, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated November 8th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3119 of December 20th, 2011.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de BAMSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.593, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3119 du 20 décembre 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 5, premier paragraphe des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054113/109.

(160013927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Betek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 203.225.

STATUTS

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «BETEK S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé

unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les dix mille (10.000) actions comme suit: IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée,

dix mille actions	10.000
Total: dix mille actions	10.000

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.500.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054124/179.

(160014188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 947.210,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.204.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-third day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1) Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, with registered address at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington New Castle County, State of Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5224607 (“Aktua Series B”),

hereby represented by Me Mélody Brunot, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2015;

2) Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series C, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, with registered address at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, State of Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 5224607 (“Aktua Series C”),

hereby represented by Me Mélody Brunot, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2015;

3) Aktua Asset Super Holdings, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Companies under number 82755 (“Super Holdings”, and together with Aktua Series B and Aktua Series C, the “Shareholders”),

hereby represented by Me Mélody Brunot, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on December 22, 2015.

The said proxies shall be annexed to this deed for registration purpose.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they are all the shareholders of CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine hundred thirty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 935,779.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2833 on 22 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172204 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 24 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of eleven thousand four hundred and thirty-one euro (EUR 11,431) so as to raise it from its present amount of nine hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 935,779.-) to nine hundred forty-seven thousand two hundred ten euro (EUR 947,210).

2 To issue eleven thousand four hundred thirty-one (11,431) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, with payment of a share premium in a total amount of ninety-seven cent (EUR 0.97) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of eleven thousand four hundred and thirty-one euro (EUR 11,431) so as to raise it from its present amount of nine hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 935,779.-) to nine hundred forty-seven thousand two hundred ten euro (EUR 947,210).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue eleven thousand four hundred thirty-one (11,431) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Aktua Series B represented as stated above.

Aktua Series B declared to subscribe for eleven thousand four hundred thirty-one (11,431) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of ninety-seven cent (EUR 0.97) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate amount of eleven thousand four hundred and thirty-one euro and ninety-seven cent (EUR 11,431.97) (the “Contribution”).

Proof of the ownership by Aktua Series B of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Aktua Series B declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Aktua Series B further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company where the Contribution is described and valued.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the eleven thousand four hundred thirty-one (11,431) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred forty-seven thousand two hundred and ten euro (EUR 947,210.-) divided into nine hundred forty-seven thousand two hundred and ten (947,210) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at around one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, une limited liability company régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5224607 («Aktua Series B»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015;

2) Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series C, une limited liability company régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5224607 («Aktua Series C»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, prénommé(e), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015,

3) Aktua Asset Super Holdings, L.P., un limited partnership, ayant son siège social au Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Cayman Islands, immatriculé au Registre Cayman des Sociétés sous le numéro 827550 (“Super Holdings”, ensemble avec Aktua Series B et Aktua Series C, les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, prénommé(e), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2015.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont tous les associés de CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf cent trente-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 935.779,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2833 du 22

novembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172204 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de onze mille quatre cent trente-et-un euros (EUR 11.431,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent trente-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 935.779,-) à neuf cent quarante-sept mille deux cent dix euros (EUR 947.210,-).

2 Émission de onze mille quatre cent trente-et-une (11.431) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 0,97) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont un animent requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille quatre cent trente-et-un euros (EUR 11.431,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent trente-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 935.779,-) à neuf cent quarante-sept mille deux cent dix euros (EUR 947.210,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre onze mille quatre cent trente-et-une (11.431) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Aktua Series B, représentée comme indiqué ci-dessus.

Aktua Series B déclare souscrire aux onze mille quatre cent trente-et-une (11.431) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 0,97) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de onze mille quatre cent trente-et-un euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 11.431,97) (l'«Apport»).

La preuve par Aktua Series B de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Aktua Series B a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Aktua Series B a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les onze mille quatre cent trente-et-une (11.431) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent quarante-sept mille deux cent dix euros (EUR 947.210,-) divisé en neuf cent quarante-sept mille deux cent dix (947.210) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue(s) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 décembre 2015. GAC/2015/12053. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054170/181.

(160013075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Lxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.909.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198.280,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on December 29th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 201.909, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 26th, 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), by creating and issuing one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1) (the "New Share"), such New Share having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of two million twenty-eight thousand one hundred and twenty-four euro (EUR 2,028,124).

Subscription and payment

The New Share is subscribed and fully paid up by Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Share is paid up by a contribution in kind consisting of an undisputed claim that Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l. has against the Company of an amount of two million twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,028,125).

The total contribution of two million twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 2,028,125) for the New Share is allocated as follows:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital of the Company; and

- two million twenty-eight thousand one hundred and twenty-four euro (EUR 2,028,124) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand one hundred euro (EUR 3,100).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.280,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 29 décembre 2015.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.909, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 26 novembre 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), cette Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émise avec une prime d'émission totale de deux millions vingt-huit mille cent vingt-quatre euros (2.028.124,- EUR).

Souscription et paiement

La Nouvelle Parts Sociale est souscrite et entièrement libérée par Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., prénommé, le seul associé existant de la Société.

Telle Nouvelle Part Sociale a été payée par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée d'Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l. contre la Société d'un montant de deux millions vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (2.028.125,- EUR).

La contribution totale de deux millions vingt-huit mille cent vingt-cinq euros (2.028.125,- EUR) pour la Nouvelle Part Sociale est allouée comme suit:

- un euro (1,- EUR) est alloué au capital social de la Société; et
- deux millions vingt-huit mille cent vingt-quatre euros (2.028.124,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (12.501,- EUR) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille cent euros (3.100,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/513. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054245/131.

(160013853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Eli Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 73.626.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ELI INDUSTRIES HOLDING S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 73.626, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated January 14th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 222 du 23 mars 2000.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ELI INDUSTRIES HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.626, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 23 mars 2000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054254/109.

(160013527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

MIV Greeneden LP Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.526.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of January;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mrs Alexia UHL, lawyer, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of MIV Greeneden LP Holding S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 488, route de

Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.526 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 2 December 2015 and 10 December 2015 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company was fixed at two hundred and sixty nine thousand three hundred seven US Dollars and twenty-eight cents (USD 269,307.28) divided into:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share"),
- twenty-six million eight hundred forty-four thousand four hundred and sixty-eight (26,844,468) ordinary non-redeemable tracking shares (the "Ordinary Tracking Shares"),
- eight thousand six hundred ninety-two (8,692) hurdle redeemable tracking shares (the "Hurdle Tracking Shares"),
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A1 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A2 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A3 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A4 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A5 tracking shares,
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A6 tracking shares, and
- eleven thousand eighty-one (11,081) redeemable class A7 tracking shares,

all class A1 to class A7 tracking shares are referred as the "Special Tracking Shares", with a nominal value of USD 0.01 per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized share capital, which is set at USD 899,881,047.94, to issue Ordinary Tracking Shares, Hurdle Tracking Shares and Special Tracking Shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation or the limitation of preferential subscription rights is to be made in compliance with article 5.5 of the Articles and the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment subject to relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time provided in all cases that the terms of such shares shall track the terms of the shares of Greeneden Topco S.C.A. held by the Company.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the incorporation deed dated 9 July 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of incorporation of the Company, i.e. 9 July 2012.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

3) By resolutions dated 2 December 2015, the Manager has resolved to approve the issuance of three hundred sixty-seven thousand eight hundred sixty (367,860) new ordinary non-redeemable tracking shares with a nominal value of USD 0.01 each (the "New Shares 1"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of three thousand six hundred seventy-eight US Dollars and sixty cents (USD 3,678.60) so as to raise it from its amount of two hundred and sixty nine thousand three hundred seven US Dollars and twenty-eight cents (USD 269,307.28) to two hundred and seventy-two thousand nine hundred eighty-five US Dollars and eighty-eight cents (USD 272,985.88).

The New Shares 1 have been subscribed and fully paid up by the subscriber as indicated in the Resolutions dated 2 December 2015, and the capital increase and issuance of New Shares 1 took place on 2 December 2015.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares 1, such as the bank excerpts indicating that the funds for the subscription of the New Shares 1 have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) By resolutions dated 10 December 2015, the Manager has resolved to approve the issuance of six hundred sixty-eight (668) new ordinary shares, one hundred sixty-seven (167) new class A1 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A2 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A3 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A4 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A5 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A6 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A7 shares and one hundred twenty (120) new Hurdle Shares with a nominal value of USD 0.01 each (the "New Shares 2"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of nineteen US Dollars and fifty-seven cents (USD 19.57) so as to raise it from its amount of two hundred and seventy-two thousand nine hundred eighty-five US Dollars and eighty-eight cents (USD 272,985.88) to two hundred seventy-three thousand five US Dollars and forty-five cents (USD 273,005.45), together with the payment of a share premium of a total amount of two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven US Dollars and twenty-nine cents (USD 299,997.29).

The New Shares 2 have been subscribed and fully paid up by the subscriber as indicated in the Resolutions dated 10 December 2015 by a contribution in kind consisting of six hundred sixty-eight (668) new ordinary shares, one hundred sixty-seven (167) new class A1 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A2 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A3 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A4 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A5 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A6 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A7 shares and one hundred twenty (120) new Hurdle Shares with a nominal value of USD 0.01 each issued by Greeneden Topco S.C.A. and held by the subscriber, and the capital increase and issuance of New Shares 2 took place on 21 December 2015.

The contribution in kind has been valued and described in a report, dated December 21, 2015, drawn up by "FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l.", a limited liability company, with registered office in à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr Patrick SGANZERLA, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

«Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to USD 300 016,86 does not corresponds at least in number and nominal value to the 668 ordinary shares, 167 class A1 shares, 167 class A2 shares, 167 class A3 shares, 167 class A4 shares, 167 class A5 shares, 167 class A6 shares, 167 class A7 shares and 120 new hurdle tracking shares, each having a nominal value of USD 0.01 and to be issued together with share premium amounting to USD 299 997,29.»

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

5) As a consequence of the above mentioned capital increases, as of 21 December 2015, the subscribed share capital of the Company amounts to two hundred seventy-three thousand five US Dollars and forty-five cents (USD 273,005.45).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two hundred seventy-three thousand five US Dollars and forty-five cents (USD 273,005.45) divided into:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share"),
- twenty-seven million two hundred twelve thousand nine hundred and ninety-six (27,212,996) ordinary non-redeemable tracking shares (the "Ordinary Tracking Shares"),
- eight thousand eight hundred twelve (8,812) hurdle redeemable tracking shares (the "Hurdle Tracking Shares"),
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A1 tracking shares,
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A2 tracking shares,
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A3 tracking shares,
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A4 tracking shares,
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A5 tracking shares,
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A6 tracking shares, and
- eleven thousand two hundred forty-eight (11,248) redeemable class A7 tracking shares.

All class A1 to class A7 tracking shares are referred to as the "Special Tracking Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, fully paid up. The Special Tracking Shares and the Ordinary Tracking Shares are hereinafter referred to as the "Capital Tracking Shares." The number of Capital Tracking Shares issued shall equal the number of Capital Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

In addition, the Company shall issue redeemable hurdle shares (the "Hurdle Tracking Shares", together with the Capital Tracking Shares, hereinafter referred to as the "Tracking Shares"; the "Tracking Shares" together with the "Unlimited Shares" are hereinafter referred to as the "Shares"), including through the procedure of the authorized share capital as set out in article 5.3. The number of Hurdle Tracking Shares issued shall equal the number of Hurdle Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

The subscriber(s) and/or holder(s) of Unlimited Shares shall act as Actionnaire Commandité under the terms of the 1915 Law ("Unlimited Shareholder") while the subscribers and/or holders of Tracking Shares shall be considered as Actionnaires Commanditaires as defined under the same 1915 Law ("Limited Shareholders")."

6) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eight hundred and ninety-nine million eight hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty-nine US Dollars and seventy-seven cents (USD 899,877,349.77), so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.3.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred and ninety-nine million eight hundred and seventy-seven thousand three hundred and forty-nine US Dollars and seventy-seven cents (USD 899,877,349.77) divided into eighty-nine billion nine hundred and eighty-seven million seven hundred thirty-four thousand nine hundred and seventy-seven (89,987,734,977) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand seven hundred (EUR 1,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze janvier,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, juriste, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de MIV Greeneden LP Holding S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.526 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 2 décembre 2015 et du 10 décembre 2015 (les "Résolutions").

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-neuf mille trois cent sept US Dollars et vingt-huit centimes (269.307,28 USD) représenté par:

- une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"),
- vingt-six millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-huit (26.844.468) actions traçantes ordinaires (les "Actions Ordinaires Traçantes"),
- huit mille six cent quatre-vingt-douze (8.692) actions traçantes hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes"),
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A1,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A2,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A3,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A4,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A5,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A6,
- onze mille quatre-vingt-et-une (11.081) actions traçantes rachetables de catégorie A7.

toutes les actions traçantes de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales Traçantes", ayant une valeur nominale d'USD 0,01 chacune, toutes les actions traçantes susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé et habilité, dans les limites du capital autorisé, fixé à 899.881.047,94 USD à émettre des Actions Ordinaires Traçantes, Actions Hurdle Traçantes ou Actions Spéciales Traçantes et, lors qu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de cet article 5.3 des Statuts sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression ou la limitation des droits préférentiels doit être réalisée conformément à l'article 5.5 des Statuts et aux dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des nouvelles actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement sous réserve des dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre, étant entendu que à tout moment les termes de ces actions traceront les termes des actions de Greeneden Topco S.C.A. détenues par la Société.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la Société daté le 9 juillet 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de la constitution de la Société, i.e. le 9 juillet 2012.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges et de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

3) Par des résolutions prises en date du 2 décembre 2015, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de trois cent soixante-sept mille huit cent soixante (367.860) nouvelles actions traçantes ordinaires avec une valeur nominale d'USD 0,01 chacune (les "Nouvelles Actions 1"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois mille six cent soixante-dix-huit US Dollars et soixante centimes (3.678,60 USD) afin de l'élever de son montant de deux cent soixante-neuf mille trois cent sept US Dollars et vingt-huit centimes (269.307,28 USD) à deux cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars et quatre-vingt-huit centimes (272.985,88 USD).

Les Nouvelles Actions 1 ont été souscrites et entièrement libérées par le souscripteur tel qu'indiqué dans les Résolutions en date du 2 décembre 2015, et l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Actions 1 ont eu lieu le 2 décembre 2015.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions 1, tels que les certificats de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions 1 ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4) Par des résolutions prises en date du 10 décembre 2015, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de six cent soixante-huit (668) nouvelles actions ordinaires, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A1, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A2, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A3, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A4, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A5, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A6 et cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A7, et cent vingt (120) nouvelles actions hurdles, avec une valeur nominale d'USD 0,01 chacune (les "Nouvelles Actions 2"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de dix-neuf US Dollars et cinquante-sept centimes (USD 19,57) afin de l'élever de son montant de deux cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq US Dollars et quatre-vingt-huit centimes (272.985,88 USD) à deux cent soixante-treize mille cinq US Dollars et quarante-cinq centimes (USD 273.005,45), avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars et vingt-neuf centimes (USD 299.997,29).

Les Nouvelles Actions 2 ont été souscrites et entièrement libérées par le souscripteur tel qu'indiqué dans les Résolutions en date du 10 décembre 2015 par un apport en nature consistant en six cent soixante-huit (668) nouvelles actions ordinaires, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A1, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A2, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A3, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A4, cent

soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A5, cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A6 et cent soixante-sept (167) nouvelles actions de catégorie A7, et cent vingt (120) nouvelles actions hurdles, avec une valeur nominale d'USD 0,01 chacune, émises par Greeneden Topco S.C.A. et détenues par le souscripteur, et l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Actions 2 ont eu lieu le 21 décembre 2015.

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 21 décembre 2015, dressé par "FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Patrick SGANZERLA, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

«Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind amounting to USD 300 016,86 does not corresponds at least in number and nominal value to the 668 ordinary shares, 167 class A1 shares, 167 class A2 shares, 167 class A3 shares, 167 class A4 shares, 167 class A5 shares, 167 class A6 shares, 167 class A7 shares and 120 new hurdle tracking shares, each having a nominal value of USD 0.01 and to be issued together with share premium amounting to USD 299 997,29.» Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

5) Suite aux augmentations du capital social avec effet au 21 décembre 2015, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à deux cent soixante-treize mille cinq US Dollars et quarante-cinq centimes (USD 273.005,45).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5. 1.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante-treize mille cinq US Dollars et quarante-cinq centimes (USD 273.005,45) représenté par:

- une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"),
- vingt-sept millions deux cent douze mille neuf cent quatre-vingt-seize (27.212.996) actions traçantes ordinaires (les "Actions Ordinaires Traçantes"),
- huit mille huit cent douze (8.812) actions traçantes hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes"),
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A1,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A2,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A3,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A4,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A5,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A6,
- onze mille deux cent quarante-huit (11.248) actions traçantes rachetables de catégorie A7.

Toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, entièrement libérées. Les Actions spéciales Traçantes et les Actions Ordinaires Traçantes sont ensuite dénommées les "Actions de Capital Traçantes". Le nombre d'Actions de Capital Traçantes émises sera égal au nombre d'Actions de Capital (tel que défini dans les Statuts de la Société Mère) détenues par la Société dans la Société Mère.

En supplément, la Société émettra des actions rachetables hurdle (les "Actions Hurdle Traçantes", ensemble avec l'Action de Commandité, les Actions Spéciales Traçantes et les Actions Ordinaires Traçantes, ci-après dénommés les "Actions Traçantes"), y compris par le biais de la clause de capital autorisé inscrite à l'article 5.3. Le nombre d'Actions Hurdle Traçantes émis sera égal au nombre d'Actions Hurdle (tel que défini dans les Statuts de la Société Mère) détenues par la Société dans la Société Mère.

Le(s) souscripteur(s) et ou le(s) détenteur(s) d'Action de Commandité devra agir en tant qu'Actionnaire Commandité selon les termes de la Loi de 1915 (l'"Actionnaire Commandité") alors que les souscripteurs et ou les détenteurs d'Action Traçantes seront considérés comme Actionnaires Commanditaires selon les termes de la Loi de 1915 (les "Actionnaires Commanditaires")."

6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-neuf US Dollars et soixante-dix-sept centimes (899.877.349,77 USD) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **5. 3.** Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille trois cent quarante-neuf US Dollars et soixante-dix-sept centimes (899.877.349,77 USD) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-sept millions sept cent trente-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept (89.987.734.977) Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054518/312.

(160013333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 174.439.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of January;

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.439, incorporated on December 18, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of March 2, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on Novembre 16, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1) Five Arrows Managers, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.757;

2) Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.399;

3) Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.385;

4) Five Arrows Secondary Opportunities III FPCI, a fonds professionnel de capital investissement established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris, under number 509 679 189;

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers of attorney given under private seal;

(the appearing parties listed under points 1 to 4 included are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company and are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand seven hundred and ninety-three euros (EUR 21,793) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred and twelve thousand one hundred and seventy-three euros (EUR 312,173) to two hundred and ninety thousand three hundred and eighty euros (EUR 290,380), by way of redemption and cancellation of twenty-one thousand seven hundred and ninety-three (21,793) class A tracking shares;

3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the Articles;

4. Amendment to the Company's shareholders register in order to reflect the share capital decrease specified in item 2 above, and to empower and authorise any director of the general partner of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and cancellation of class A tracking shares in the Company's shareholders register; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand seven hundred and ninety-three euros (EUR 21,793) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred and twelve thousand one hundred and seventy-three euros (EUR 312,173) to two hundred and ninety thousand three hundred and eighty euros (EUR 290,380), by way of redemption and cancellation of twenty-one thousand seven hundred and ninety-three (21,793) class A tracking shares, and repayment to the Shareholders.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two hundred and ninety thousand three hundred and eighty euros (EUR 290,380), represented by one (1) management share (the Management Share), thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), ten thousand six hundred and twenty (10,620) class A tracking shares (the Tracking Shares A), thirty-one thousand four hundred twenty (31,420) class B tracking shares (the Tracking Shares B), one hundred forty-one thousand ninety-eight (141,098) class C tracking shares (the Tracking Shares C), sixty-five thousand five hundred fifty-one (65,551) class D tracking shares (the Tracking Shares D), ten thousand six hundred and ninety-one (10,691) class E tracking shares (the Tracking Shares E) and collectively with the Tracking Shares A, the Tracking Shares B, the Tracking Shares C, the Tracking Shares D and the Tracking Shares E (the Tracking Shares), all in registered form, without nominal value.

The Management Share, the Ordinary Shares and the Tracking Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the Company's shareholders register in order to reflect the share capital decrease specified in the second resolution above, and to empower and authorise any director of the general partner of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease and cancellation of class A tracking shares in the Company's shareholders register.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Declarations

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier;

Pardevant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, une société en commandite par actions constituée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.439, constituée le 8 décembre 2012 selon un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 2 mars 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 2015 selon un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1) Five Arrows Managers, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757;

2) Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.399;

3) Five Arrows Secondary Opportunities III Co-Investments S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois de Luxembourg, avec siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 167.385;

4) Five Arrows Secondary Opportunities III FPCI, un fonds professionnel de capital investissement de droit français agissant via sa société de gestion, Five Arrows Manager SAS, une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 679 189;

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de résidence professionnelle à Junglinster, en vertu de procurations données sous seing privé.

(les parties comparantes listées sous les points 1 à 4 inclus sont ci-après collectivement désignés comme les Actionnaires).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, précité et représenté comme indiqué ci-dessus ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Actionnaires détiennent l'ensemble des actions du capital social de la Société et sont dûment représentés à l'Assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de renonciation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 21.793) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent douze mille cent soixante-treize euros (EUR 312.173) à deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 290.380), par voie de rachat et annulation de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-treize (21.793) actions traçantes de classe A;

3. Modification subséquente à l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction du capital social au point 2 ci-dessus, et avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement et de la réduction du capital social et l'annulation des actions traçantes de classe A dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-treize euros (EUR 21.793) afin de porter le capital social de son montant actuel de trois cent douze mille cent soixante-treize euros (EUR 312.173) à deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 290.380), par voie de rachat et annulation de vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-treize (21.793) actions traçantes de classe A, et repaiement aux Actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 290.380), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité), trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), dix mille six cent vingt (10.620) actions traçantes de classe A (les Actions Traçantes A), trente et un mille quatre cent vingt (31.420) actions traçantes de classe B (les Actions Traçantes B), cent quarante et un mille quatre-vingt-dix-huit (141.098) actions traçantes de classe C (les Actions Traçantes C), soixante-cinq mille cinq cent cinquante et une (65,551) actions traçantes de classe D (Actions Traçantes D), dix mille six cent quatre-vingt-onze (10.691) actions traçantes de classe E (les Actions Traçantes E) ensemble avec les Actions Traçantes A, les Actions Traçantes B, les Actions Traçantes C, les Actions Traçantes D, les Actions Traçantes E (les Actions Traçantes), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions Traçantes sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la deuxième résolution ci-dessus, et avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement et de la réduction du capital social et l'annulation des actions traçantes de classe A dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclarations

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016054280/187.

(160012945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Lima Midco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.730.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.663,

here represented by Mrs Anne Meurou, employee, with professional address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder), representing the entire share capital of Lima Midco (Luxembourg) S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.730, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 December 2015, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 January 2016 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital of the Company declares having waived any notice requirement requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred one thousand euro (EUR 101,000) so as to raise it from its current amount of thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,155,812) up to thirty-three million two hundred fifty-six thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,256,812) through the issue of one hundred one thousand (101,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The new one hundred one thousand (101,000) issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder, for the price of one hundred one thousand euro (EUR 101,000). The subscription price has been fully paid up through a contribution in cash consisting of an aggregate amount of one hundred one thousand euro (EUR 101,000).

The amount of one hundred one thousand euro (EUR 101,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred one thousand euro (EUR 101,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves the amendment of article 5.1 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty-three million two hundred fifty-six thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,256,812.-), represented by thirty-three million two hundred fifty-six thousand eight hundred twelve (33,256,812) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.663,

représentée par Mme Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de Lima Midco (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.730, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 janvier 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent un mille euros (EUR 101.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros (EUR 33.155.812) à trente-trois millions deux cent cinquante-six mille huit cent douze euros (EUR 33.256.812) par l'émission de cent un mille (101.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les cent un mille (101.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l., pour le prix de cent un mille euros (EUR 101.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l. ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cent un mille euros (EUR 101.000).

Le montant de cent un mille euros (EUR 101.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution totale d'un montant de cent un mille euros (EUR 101.000) est entièrement affectée au capital social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-trois millions deux cent cinquante-six mille huit cent douze euros (EUR 33.256.812.-), représenté par trente-trois millions deux cent cinquante-six mille huit cent douze (33.256.812) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 janvier 2016. 1LAC/2016/1106. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057515/106.

(160017381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Juno Immobilière S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.067.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,
le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Giuseppe LACATENA, commerçant, né le 30 mai 1972 à Putignano (Italie), demeurant au 59, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg,

ci-après dénommé: «le Mandant»,

lequel Mandant est ici représenté par:

Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE, retraitée, demeurant au 26, Rue des Romains, L-4777 Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et même temps Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui, Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «JUNO IMMOBILIERE S.A.» une société anonyme unipersonnelle établie et ayant son siège social au 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 76067, fut constituée suivant un acte notarié dressé 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 28 septembre 2000, sous le numéro 702 et page 33667 (ci-après: «la Société»).

II.- Que les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 20 avril 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 28 juin 2010, sous le numéro 1327 et page 63584.

III.- Que le capital social souscrit et émis de la Société s'élève actuellement à TRENTE-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (37'200.-EUR) divisé en trois cent soixante-douze (372) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, chaque action se trouvant étant intégralement libérée.

IV.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «JUNO IMMOBILIERE S.A.» et déclare à cet effet expressément avoir pris connaissance et déclare de ce fait approuver, sans restriction ni réserve la situation intérimaire de la Société au 18 décembre 2015.

V.- Que le Mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois cent soixante-douze (372) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet à ce jour.

VI.- Que le Mandant, encore qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de la fiduciaire FIDUCIAIRE LOIS ET TAXES S. à r.l., avec siège social au 25, rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg.

IX.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

X.- Que le Mandant s'engage à payer tous les frais relatifs au présent acte.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.J. QUINTUS-CLAUDE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2016. Relation: EAC/2016/277. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016057488/54.

(160018154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 4.852.188,35.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070963/10.

(160034678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.
